



Session du Conseil régional de Bretagne

26 et 27 juin 2014

Vœu recherches minières

Groupe Europe Écologie Les Verts – Anne-Marie Boudou

Pour une transparence et un vrai débat démocratique en matière de recherches minières en Bretagne

Un projet d'arrêté octroyant un permis exclusif (pour cinq ans) d'exploration et d'exploitation de substances polymétalliques, dit projet de Merléac, est actuellement déposé sur une zone de 585 km², de Moncontour à Gouarec, par la société Variscan, filiale du conglomerat Australien "Platsearch" (Australie, Singapour, Nouvelle-Zélande). Cinq autres demandes similaires pour une surface dépassant les 2000 km² sont actuellement en cours : une à Loc-Envel près de Guingamp, deux en Maine-et-Loire, une dans la Sarthe et enfin une autre en Saône-et-Loire.

Notre interrogation porte sur la sincérité de la nature de ces demandes compte-tenu :

- de l'ampleur des surfaces concernées et des sommes engagées dans l'exploration sans garantie de résultats ;
- de la société ayant déposée ce permis, connue comme cherchant une rentabilité à court terme, et ceci d'autant plus qu'elle n'est pas spécialisée dans l'approvisionnement en France en métaux.

Le Conseil Régional de Bretagne :

- demande aux instances compétentes de faire preuve de vigilance sur la nature des demandes d'exploitation et d'exploration de substances polymétalliques, ainsi que sur la gestion des contraintes et retombées environnementales ;
- demande à ces mêmes instances de vérifier le respect des objectifs affichés, afin que les sondages ne soient pas détournés au profit d'une exploration d'hydrocarbures de roche-mère (gaz de schiste, huiles de schiste, gaz de houille, huiles lourdes ...) non déclarée ;
- exige un vrai débat démocratique ainsi qu'une transparence totale en cas de demandes de recherches minières.